

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 14 (1906)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Le canton de Vaud en 1803  
**Autor:** Luginbühl, Rod.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-14615>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE CANTON DE VAUD EN 1803

par

Dr ROD. LUGINBÜHL

*Professeur d'histoire à l'Université de Bâle.*

---

Parmi les nouveaux cantons il y en a qui se sont merveilleusement vite accoutumés à se diriger bien, même mieux que des cantons anciens qui possèdent le droit du sel-fgouvernement depuis des siècles, et pourtant gouverner c'est plutôt un art qu'une science et ne s'apprend pas d'un jour à l'autre. Où un peuple, devenu libre après de longues périodes d'assujettissement, trouve-t-il assez de conseillers et d'employés, de personnes capables de remplir des devoirs qui demandent pour être compris et bien faits des études approfondies et longues? Mais la nécessité, l'éducateur, sinon le meilleur, au moins le plus efficace, aide à faire des progrès rapides et étonnants, de sorte que, avant qu'une génération d'hommes soit passée, le gouvernement s'est consolidé et, pour ainsi dire, la machine gouvernementale va à merveille. C'était aussi le cas dans le pays de Vaud. La première année de sa vie cantonale ne donnait que peu d'espoir aux hommes éclairés tels qu'à Henri Monod<sup>1</sup>, c'est-à-dire d'un des hommes les plus respectueux que le Pays de Vaud ait jamais produits. C'est ce qu'il nous apprend dans les deux lettres suivantes, adressées en avril 1803 à Phil.-Alb. Stapfer<sup>2</sup>, qui se trouvait alors à Fribourg comme président de la commission de liquidation de la dette helvétique. Ces lettres m'ont été envoyées avec d'autres par sa petite-fille M<sup>lle</sup> Valentine Stapfer, à la bonté de laquelle je dois déjà tant de manuscrits de son célèbre grand-père. Elles

<sup>1</sup> Cf. A. de Montet. *Dictionnaire biographique des Vaudois et Genevois*.

<sup>2</sup> Cf. Rd. Luginbühl. *Ph.-Alb. Stapfer*, Neue Auflage 1902. Basel. — (Helbing u. Lichtenhahn).

nous donnent des détails intéressants sur l'histoire du canton de Vaud en 1803 et sur la liquidation de la dette helvétique. Monod n'est resté que peu de temps à la tête du gouvernement vaudois et les raisons de sa retraite, ces lettres les laissent déjà prévoir; mais, au bout de quelques années, il put se convaincre que le peuple vaudois avait plus mûri politiquement qu'il ne l'avait prévu; il est rentré de nouveau au gouvernement dont il devenait et restait le chef presque jusqu'à sa mort <sup>1</sup>.

Lausanne, le 5 avril 1803.

Voulès vous bien permettre, mon respectable concitoyen, que je vous adresse le citoyen Sterky, préfet de Morges, que la commission de ce canton envoie pour se concerter avec les citoyens Herzog et Bay pour le dépôt des titres de créances de l'ancien canton de Berne. Je vous serai fort obligé de l'accueillir comme un homme de la plus grande loyauté et digne en tout sens de confiance. Comme il est appelé à travailler à un intérêt commun à nos deux cantons, j'espère que vous voudrès bien l'aider de vos lumières et de vos directions et qu'il ira parfaitement d'accord avec vous et le citoyen Herzog. Vous ne tarderès pas à voir, je pense, qu'à la connoissance des affaires il joint une fermeté froide et réfléchie qu'il ne sera facile de démonter.

J'avois espéré, ainsi que vous m'en aviez flatté, avoir le plaisir de vous voir icy à votre retour de Paris; sans doute que vous n'aurès pas passé dans notre canton; car je me flatte que vous m'aurès donné quelque signe de vie. Maintenant vous devès être trop occupé pour que j'ose compter là dessus. Si cependant vous pouviès me dire un mot sur la marche de votre travail, je vous en aurois bien de l'obligation; je crains fort qu'on ne vous l'entrave tant et plus et je ne sais si les obstacles ne se trouveront pas dans la commission plutôt encor que dehors. Nous vous envoyons déjà une caisse de papiers et de comptes; mais nous vous demandons instamment un surcis pour vous adresser le reste. Si vous voulès tout examiner et tout régler, je ne sais s'il ne vous faudroit pas

<sup>1</sup> Quant au contenu des lettres, cf. J. Strickler, *Actensammlung u. d. Zeit d. helv. Republ.* ix 1364 ff.; J. Kaiser, *Repertorium d. Abschiede* S. 230; les travaux de la commission de liquidation remplissent dans les Archives fédérales 61 vol.; les œuvres de Monnard, Verdeil, Maillefer, où (p. 429/430) la littérature historique pour cette époque est citée; voir aussi *Anzeiger für Schweizergeschichte* x, 317.

trois ans au lieu de trois mois. Je pense donc que vous aurès établi quelques bases générales d'après lesquelles vous réglerès à grands traits les prétentions de chacun. Si vous aviès pu établir ces bases de manière à nous sauver quelques créances, je pense que cela vous conviendrait comme à nous et je ne suis pas en peine que vous ne travaillès à arranger le tout pour le mieux.

J'ai commencé une correspondance, mon cher citoyen, avec MM. U(steri), Roth(pletz), Meyer, Spr(echer) et de Fl(üe); mais elle n'est pas encore très chaude. Je conçois que chacun est occupé. Ce moment des élections est cependant bien intéressant; j'aimerais fort à en connoître l'esprit dans les différents cantons. On nous dit qu'à Berne elles sont toutes dans le sens des anciens, à Zurich assès. Icy, au contraire, elles sont généralement dans le sens démocrate exagéré; nous avons même plusieurs individus que je vois dans notre Conseil avec la plus grande peine; malgré cela j'espère que la majorité n'ira pas très mal. D'ailleurs les choix ayant été assès comentés, il se trouve que nous n'avons pas même les 180 personnes qu'il nous faut pour notre Grand Conseil, en sorte que nous avons ordonné une nouvelle assemblée de cercles et d'après la manière dont nous nous sommes prononcés sur plusieurs choix; je ne doute pas que ce dernier ne soit meilleur. Mais le choix du Petit Conseil sera embarrassant, et quand il s'agit de désigner neuf personnes propres à cette place, on est étonné de la disette dans laquelle nous sommes. Je ne puis que louer le bon esprit de notre commission; jusqu'à présent il y a eu un parfait ensemble et il y auroit là au moins une demi-douzaine de personnes qui iroient bien dans le Petit Conseil; malheureusement, quelques-unes ne le peuvent ou ne le veulent absolument pas; voilà comment souvent les convenances particulières l'emportent sur les publiques.

Savès vous à quoi le Landammann en est avec son système de s'emparer de la caisse des cantons? Nous avons d'abord fortement résisté; ensuite, sur les explications qui nous abandonnoient certains objets auxquels nous tenions surtout, nous avons adhéré; quant à moi je trouve tant d'irrégularités dans tout cela malgré l'épouvantail des pouvoirs extraordinaires qu'il me semblait qu'on eût dû et pu exiger qu'on s'entint à ce que la constitution prescrivoit; mais il n'y a point encor d'ensemble dans la marche des cantons. Agrées, etc.

P. S. — Je remets au citoyen Sterky une note que m'a remise G. Oboussier que je prends la liberté de vous recommander. Le citoyen Oboussier m'a montré quelques notes qu'il fait sur le mode

de liquidation; à mon avis il entre dans trop de détails; vous ne finiriez pas d'une année; je lui fais mes observations à ce sujet. Je ne sais, si lorsque les trois commissaires d'Argovie, de Berne et d'icy auront reçu leur dépôt, vous ne devèz pas leur demander de réaliser une partie au moins de ces créances pour payer ce que vous assignerez sur cet objet.

Lausanne, le 26 avril 1803.

On m'a prié, mon cher concitoyen, de vous recommander le mémoire de M. Desvignes ci-joint. J'ai répondu que, si la demande étoit juste, elle vous étoit toute recommandée. A cet égard je ne puis m'en tenir qu'à ma réponse : M. Desvignes m'a bien longuement informé de tout ce qui lui étoit arrivé. J'en ai conclu que comme tant d'autres il avoit été dupe des François et que, si vous aviez adopté pour principe d'indemniser ceux des nôtres qui l'ont été, il seroit un de ceux qui le seroit le plus sûrement paroissant avoir quelques titres que d'autres n'ont pas.

Les nouvelles que vous m'avez données de l'Argovie m'ont fait bien de la peine; mais je ne voudrais pas que nos amis se décourageassent; ceux qui quittent la patrie la perdent, et il ne faut pas la regarder comme telle. Quand il n'y auroit d'ailleurs pour tenir ferme que la raison qu'ils font un point d'appuy pour ceux qui dans les autres cantons vont avec eux, ils doivent se garder d'abandonner leur poste. Je l'ai écrit à Rtz, et je vous prie de le leur marquer très fortement. D'après ce que je vois, je vous avoue que je ne puis qu'en revenir un peu à ce qu'on reprochoit à ces Messieurs à Paris : C'est qu'ils valoient mieux que les autres pour le cabinet, et les autres mieux pour l'exécution. Par exemple Meyer m'envoie la liste de leur Grand Conseil; suivant ses notes la grande majorité est patriote; cependant leur Petit Conseil et le Tribunal d'appel sont les neuf dixièmes de cy-devant ou de gens qui leur tiennent. Comment cela a-t-il pu se faire? A moins à Lucerne les hommes à la tête des patriotes n'aient laissé le champ libre aux autres. Ust. me paroît aussi se dégouter; Koch, me dit-on, l'est complètement; je vous en prie, écrivez leur pour les engager à rester ferme.

Je vois, mon cher concitoyen, par les lettres de votre commission qu'elle est loin de désirer la prompte définition de son ouvrage, quand elle presse de lui faire connoître l'arriéré pour qu'elle puisse assigner la dotation des villes. Je ne vois pas trop le rapport que l'un a avec l'autre, et quand elle se croit en droit de donner directement des ordres dans notre canton sans qu'ils pas-

sent par notre canal, cet empire dans l'empire me rappelle les anciennes prétentions du pape sur les rois et je ne vois dans tout cela que des sujets de retard et de ne rien finir.

Le citoyen Custer aura à se reprocher son refus dans cette vie et dans l'autre ; si je consultois le bien de mes affaires, je serois bien loin d'icy... Nous nous organisons tout doucement icy et jusqu'à présent le meilleur esprit règne dans notre Petit Conseil, j'espère qu'il continuera.

---

## PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

---

\*. La **Société d'histoire de la Suisse romande** s'est réunie le 16 mai à Môtiers (Travers). C'était une séance consacrée à J.-J. Rousseau. Lorsqu'un homme illustre comme Rousseau séjourne dans une petite localité, il y laisse un souvenir beaucoup plus vivant que dans un grand centre. A Môtiers, vous retrouvez Rousseau à chaque pas.

A peine arrivée à Môtiers, la Société débuta par une visite à l'église, intéressant monument gothique dépendant d'un Prieuré, et reconstruite sur l'emplacement d'une autre église, peut-être de l'époque romane.

Après avoir jeté un coup d'œil à la maison Boy de la Tour, magnifique spécimen de l'élégante architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'assistance se rend à la maison qui reçut J.-J. Rousseau. Cette maison, aux fenêtres du XVI<sup>e</sup> siècle, appartenait autrefois au fils de Mme Boy de la Tour, nièce de M. Roguin, syndic d'Yverdon. Mme Boy de la Tour la mit à la disposition de Rousseau, lequel, une fois installé, y fit venir son inséparable gouvernante Thérèse Levasseur.

De Môtiers, l'assistance se transporte au Champ-du-Moulin. Aimable réception dans le pavillon de chasse de M. le conseiller d'Etat Perrier, avec visite de sa collection d'armes dont plusieurs exemplaires feraient envie à bien des musées. Sabres, épées, pistolets, guisarmes, corsèques, pertuisanes, vouges, fouchards, hallebardes de tout genre coudoyant la miséricorde ; pour le petit nombre de personnes ignorant cela, on appelle miséricorde une épée à lame large et courte servant dans les duels d'autrefois à parer les coups et à achever l'adversaire tombé à terre.

Ce pavillon a été également illustré par un court séjour de J.-J. Rousseau en 1764. C'est là qu'eut lieu la séance présidée par M. B. van Muyden.